

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 4 mai 2026

Vigilances météorologiques et feux de forêt – Le département du Jura placé en vigilance rouge « Canicule » et en vigilance orange « Feux de forêt »

Face à l'aggravation de la situation météorologique, **Pierre-Édouard Colliex, préfet du Jura**, a réuni ce jour les services de l'État et les acteurs concernés dans le cadre du **Centre opérationnel départemental (COD)**.

Au regard des dernières prévisions de Météo-France, **le département du Jura sera placé en - vigilance rouge "Canicule" à compter du jeudi 25 juin à 12 h 00**, et ce **jusqu'à une date qui sera déterminée en fonction de l'évolution des conditions météorologiques**.

- vigilance orange « Feux de forêt » à compter du jeudi 25 juin à 08h00.

Cette situation exceptionnelle nécessite la mobilisation de tous afin de protéger les populations les plus vulnérables, de préserver le bon fonctionnement des services de santé et de secours et de limiter les risques liés aux très fortes chaleurs.

Mesures décidées par le préfet

À compter du jeudi 25 juin, les mesures suivantes entrent en vigueur :

- interdiction des manifestations sportives de plein air et dans les salles non climatisées entre **10 h 00 et 20 h 00** ;
- interdiction de la consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées et interdiction de vente pour consommation sur la voie publique. Les restaurants, terrasses, débits de boissons à consommer sur place ainsi que les commerces pour la vente à emporter de boisson en contenant fermé (cavistes, épiceries, grandes et moyennes surfaces, ...) ne sont pas concernés.
- interdiction des spectacles pyrotechniques ainsi que des feux traditionnels.



Le préfet recommande par ailleurs :

- aux organisateurs d'événements de reporter, lorsque cela est possible, les manifestations en fin de journée ou aux heures les moins chaudes ;
- de renoncer à toute activité physique ou sportive impliquant des enfants, des personnes âgées ou des personnes particulièrement vulnérables.

Entreprises et activité économique

Les dérogations horaires accordées aux entreprises du bâtiment et des travaux publics demeurent applicables. Les chantiers peuvent être organisés entre **5 h 00 et 21 h 00**, afin de limiter l'exposition des salariés aux fortes chaleurs, tout en respectant les règles de sécurité.

Établissements scolaires

Les épreuves scolaires et examens sont maintenus.

En lien avec les services de l'Éducation nationale et l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), les écoles disposant de locaux adaptés ou pouvant mettre en œuvre des mesures de protection continueront d'accueillir les élèves.

Les éventuelles décisions de fermeture ou d'adaptation de l'accueil relèvent du chef, d'établissement, des collectivités locales, en lien avec les autorités académiques.

Rappel des conseils de prudence

Le préfet appelle chacun à adopter les bons réflexes :

- boire de l'eau régulièrement, sans attendre d'avoir soif ;
- éviter toute consommation d'alcool ;
- maintenir les logements au frais en fermant volets et fenêtres le jour et en aérant la nuit ;
- se rafraîchir plusieurs fois par jour et passer quelques heures dans un lieu climatisé ou frais lorsque cela est possible ;
- limiter les activités physiques et sportives ;
- prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées, isolées ou fragiles.

En cas de besoin de soins ne relevant pas d'une urgence vitale :

- contactez en priorité votre médecin traitant ;
- à défaut, consultez une offre de soins à proximité ;



- en cas de doute ou d'absence de solution, composez le **15**.

Le préfet invite également chacun à suivre l'évolution de la situation météorologique et à respecter les consignes diffusées par les autorités.

Le numéro vert **Canicule Info Service** est accessible au **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis la France métropolitaine), tous les jours de **9 h 00 à 19 h 00**.

Contact presse :

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle :

pref-communication@jura.gouv.fr

☎ : 06 24 12 64 99

8 rue de la préfecture

CS 60648

39030 Lons-le-Saunier CEDEX

<https://www.jura.gouv.fr>

